Introduction

Henry Noguès

Les centres de formation en travail social sont de création relativement récente puisque les métiers auxquels ils préparent sont le résultat combiné au long du XXe siècle des initiatives patronales, des inventions associatives et des nécessités liées au développement de l'État-providence. Pour ces raisons, ils ne peuvent être compris que dans le cadre du contexte culturel et sociopolitique dans lequel ils ont pris racine.

En France singulièrement, avec la césure provoquée par l'instauration mouvementée d'un État républicain, les débats sur l'éducation et la formation ont depuis longtemps un caractère particulièrement sensible en raison des affrontements qui s'y sont déroulés. Bien sûr, la rivalité de l'État républicain avec l'Église est importante puisque l'un des enjeux majeurs de la formation des jeunes est la reproduction sociale. Cependant, elle ne doit pas masquer que la création d'institutions éducatives spécialisées est bien antérieure. Le chapitre 1, « Formation et territoire, l'héritage de l'époque moderne en question », écrit par Jean-Marie Gourvil, montre bien que la substitution programmée d'institutions et de professionnels spécialisés a contribué à une mise en cause profonde des capacités de la société civile dans son ensemble à transmettre des savoirs. Imposer un monopole d'État, contesté par l'Église comme par le patronat mais aussi par l'éducation populaire, permet aux pouvoirs publics d'exercer une régulation tutélaire sur les formations, particulièrement dans le champ du travail social.

Le développement des institutions éducatrices « hors sol » ou, en tout cas, relativement isolées de la société civile pose à la formation professionnelle des problèmes particulièrement aigus. En effet, pour tous les métiers, le savoir pratique et expérientiel ne se construit plus seulement par la lecture d'ouvrages dans les bibliothèques ou par l'expérimentation dans les laboratoires mais bien sur les terrains opérationnels par une participation accompagnée. Sans doute faut-il voir là l'une des raisons de la naissance, à la marge du système, des institutions spécialisées de formation aux métiers du social et de leur souci constant de s'appuyer sur une formation en alternance. Pourtant, les référentiels, les pratiques et les standards de qualité sont restés fortement influencés par le modèle éducatif dominant même si, au

01Partie_01Chap.indd 29 01/06/11 11:48

sein des écoles, a persisté une culture de la spécificité, voire de la résistance, plus ou moins affirmée au niveau des méthodes pédagogiques.

Aujourd'hui, sous la pression des contraintes, notamment liées aux évolutions du marché du travail, le modèle dominant se transforme et se rapproche désormais un peu plus de formations plus ouvertes sur les métiers et sur la société civile. Un processus de rapprochement entre les modèles devient imaginable. Jean-Marie Gourvil se demande finalement jusqu'où pourra aller cette évolution qui tend à réhabiliter les communautés de la société civile dans leur capacité à transmettre valeurs et savoirs, compétences et savoir-faire. Le pluralisme des formes éducatives trouble parfois le sentiment républicain car il pose implicitement la question politique de ce qui fait le ciment de la cohésion sociale et l'unité de la nation et donc de ce qui constitue notre identité commune.

Le second chapitre, « La fabrique de l'action sociale et du travail social : variation des régulations et rapports aux territoires », s'intéresse plus directement à la constitution de l'État social. À travers une description argumentée de sa genèse, Marc Rouzeau montre que la volonté de contrôle de l'État sur le secteur social présente un caractère permanent même si ses formes se sont adaptées à la nécessité d'une gestion locale et aux initiatives parfois turbulentes des acteurs de la société civile organisée.

Le dépassement de l'assistance par la mise en place de mécanismes de sécurité sociale, puis le développement des diverses formes de l'action sociale en amont comme en aval de la protection sociale ont contribué à « la constitution d'un domaine ministériel », à « l'émergence d'un corps administratif, celui des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale » et, avec une inscription au code de l'action sociale et des familles, à l'encadrement des différentes professions sociales.

Marc Rouzeau avance une hypothèse intéressante selon laquelle la division du travail entre l'État et le secteur des associations de solidarité et de l'éducation populaire, établie pendant les Trente Glorieuses, a permis à l'État de pouvoir contourner pendant longtemps les collectivités territoriales. Cependant, dans le dernier quart du XXe siècle, les difficultés du pilotage du secteur ayant fortement augmenté, il a dû concéder une partie de son pouvoir aux départements et aux régions par un processus de décentralisation. Cette « reterritorialisation » de l'action sociale a eu de nombreux effets et, notamment, a favorisé la diversification des acteurs légitimes et la multiplicité des répertoires de l'action publique mobilisés dans les territoires. L'aboutissement de ce processus transformant en profondeur l'action publique a conduit à l'émergence d'un « État social actif ».

Sans qu'il soit possible de savoir si la phase de décentralisation se poursuit toujours, une nouvelle gouvernance de l'action sociale apparaît. Mêlant ciblage des publics et activation des personnes, les nouvelles formes d'intervention promues restent « à mi-chemin entre *welfare state* et perspectives

01Partie_01Chap.indd 30 01/06/11 11:48

néolibérales ». En toute hypothèse, l'État semble se cantonner de moins en moins dans un rôle d'animateur et s'engager de plus en plus dans un rôle de prescripteur. En témoignent les récentes réformes qui font craindre une éventuelle « sanitarisation du médico-social ». C'est à ce nouveau contexte qu'il convient de préparer les futurs professionnels des métiers du social et c'est dans ces mutations que la formation en cours d'emploi doit aussi accompagner les professionnels. Tels sont aujourd'hui les principaux défis pour les centres de formation en travail social.

Le chapitre 3, « Impact de la gouvernance sur les institutions d'action sociale : logiques d'action des intervenants sociaux et enjeux de formation », se propose d'examiner les effets des nouveaux modes de gouvernance sur les métiers de l'intervention sociale et, indirectement, sur les pratiques des centres de formation. Philippe Hirlet souligne que le déplacement du pouvoir prescriptif vers les élus locaux ou vers des « technostructures externes » a fait perdre aux professionnels de l'intervention sociale une part significative de leur autonomie d'action. En effet, les organisations du social et du médico-social qui étaient contrôlées par des « bureaucraties professionnelles » issues le plus souvent des métiers du social sont désormais remplacées par « des structures complexes, de grande taille, ouvertes massivement sur leur environnement, et organisées en divisions plus ou moins autonomes ». La gouvernance se place désormais « au-dessus du gouvernement des associations privées à but non lucratif des opérateurs privés ou publics ». En multipliant les prescriptions et les injonctions, éventuellement paradoxales, cette situation nouvelle produit une forte hétéronomie du travail social. Elle pourrait aussi modifier les arbitrages entre les logiques d'action (de proximité, de distance ou d'implication contractuelle) auxquelles se réfèrent les professionnels et cela, en fonction de règles dépendant des conceptions managériales adoptées par l'encadrement.

Les formations proposées par les centres sont impactées par cette évolution à plusieurs niveaux : cadres intermédiaires et supérieurs d'une part, travailleurs sociaux d'autre part. Pour les cadres il convient de combiner à des degrés divers des apprentissages techniques et procéduraux, une appropriation des doctrines du management et des aptitudes à une posture critique et adaptative. Les futurs travailleurs sociaux doivent être préparés à une plus grande mobilité professionnelle entre les métiers du social et les évolutions de carrières facilitées, éventuellement par des rapprochements avec des diplômes universitaires. Dans les deux cas, le centre de formation semble alors mis en tension entre deux pôles qu'il lui faut maintenir : l'un, privilégiant l'adaptation au nouveau contexte, est nécessaire à une bonne insertion et l'autre, favorisant plutôt la résistance, est utile afin de préserver le sens du travail et « l'art de faire » propre à chaque métier. Ces questions seront reprises de façon plus détaillée dans la partie 2 de l'ouvrage.

Enfin, la première partie s'achève sur le chapitre 4, « Les territoires multiples de la formation ». Alain Langlacé y démontre le caractère pluriel des

01Partie_01Chap.indd 31 01/06/11 11:48

territoires dans lesquels les centres de formation doivent s'insérer. Il commence sa démonstration en mettant en évidence l'importance du local le plus proche : celui du domicile jusqu'au pays ou au bassin d'emploi. C'est à ce niveau que l'intervention sociale rejoint ses populations cibles, c'est-à-dire dans les lieux où elles vivent et où elles attendent des services de proximité. Les centres de formation qui développent des formations en alternance ne peuvent donc vivre en autarcie. Ils sont amenés à établir des partenariats multiples avec les acteurs locaux et, singulièrement, avec les départements, animateurs des politiques d'action sociale en direction de tous les usagers – familles, personnes âgées ou en situation de handicap, personnes en difficulté d'accès au logement ou d'insertion professionnelle.

Il évoque ensuite le niveau régional où s'exercent le contrôle et le financement des centres de formation et où s'élaborent les plans de développement des formations articulant les contraintes d'accessibilité à la formation avec les nécessités d'offrir des débouchés en termes d'emplois. La stratégie des centres de formation doit donc s'inscrire prioritairement dans une démarche active dans ces projets régionaux.

Au-delà de l'espace national, les centres de formation participent aussi, à leur manière, à la mondialisation. En effet, ils doivent se préoccuper de l'échelon supranational car les échanges d'étudiants se multiplient, ouvrant la formation sur d'autres modèles culturels et professionnels. C'est un aspect qui sera approfondi et illustré dans le chapitre 7 de l'ouvrage.

Enfin, Alain Langlacé n'oublie pas de mentionner les territoires « virtuels » que les centres doivent désormais investir aussi bien pour enrichir les contacts des équipes pédagogiques avec les étudiants, notamment pendant les stages, que pour renforcer leurs compétences institutionnelles mutualisées et améliorer, en temps réel, la qualité de leurs informations stratégiques. La participation à des réseaux de professionnels de la formation aux plans régional, national ou international devient désormais un élément clé pour le développement des centres de formation.